

**OBJET : CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE EN ESSONNE : RENOUVELLEMENT  
D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2021**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	25
Présents et représentés	:	27
Votants	:	27

Le mercredi 22 septembre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 16/09/2021, s'est réuni à 20h52, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette

Délibération n° 2021-237

Monsieur Igor TRICKOVSKI

Commune de Villejust

Monsieur Guillaume VALOIS

Commune de Villiers-le-Bâcle

Monsieur Florian GALLANT

Commune de Wissous

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Madame Rafika REZGUI

a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

Monsieur David ROS

a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

**Secrétaire de séance :** Monsieur Stéphane BAZILE

**OBJET : CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE EN ESSONNE : RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2021**

Le Bureau Communautaire,  
sur rapport de Monsieur Nicolas SAMSOEN.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5 relatif à la définition des compétences de la Communauté d'agglomération et de leurs conditions d'exercice ;

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine désignant les Communautés d'agglomération comme pilote stratégique des contrats de ville ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

VU les contrats de ville des Communautés d'agglomération Europ'Essonne et du Plateau de Saclay signés respectivement les 17 avril et 3 juin 2015 ;

VU la délibération cadre n°2019-495 sur le protocole d'engagement renforcés et réciproques de la politique de la ville ;

VU les statuts de l'association Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne (CRPVE) ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de pouvoir bénéficier d'actions spécifiques de formation et de qualification, d'acquérir des connaissances, de maîtriser les méthodes et les outils opérationnels dans les champs de compétences liés à la Politique de la ville ;

CONSIDERANT l'importance pour la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de pouvoir bénéficier d'un accompagnement technique extérieur pour l'accompagnement des contrats de ville et pour la formalisation des conventions de droit commun et des documents annexes aux contrats de ville 2015 - 2020 ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°1 « Aménagement – Habitat - Politique de la ville » du 7 juin 2021 ;

Délibération n° 2021-237

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE le renouvellement d'adhésion au Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, sis 1 Boulevard de l'Ecoute s'Il Pleut, 91000 EVRY, pour un montant de 12 520 euros pour l'année 2021 ;
2. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 22 septembre 2021

Extrait conforme à l'original

Le Président,  
Maire de Palaiseau

*Grégoire de LASTEYRIE*



ADOPTÉE par (27 VOIX)

27 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER, M. Christian LECLERC, Mme Rafika REZGUI, Mme Muriel DORLAND, M. Yann CAUCHETIER, Mme Lucie SELLEM, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE, Mme Sandrine GELOT, M. Olivier THOMAS, M. Nicolas SAMSOEN, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. François Guy TRÉBULLE, M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI, M. Guillaume VALOIS, M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20210922 - 1mc 136213 - DE - 1.1  
Date AR Préfecture : 29/09/2021

– Affichée / Publiée le : **28 SEP, 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)